



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 20.10.2023

Numéro de publication: HR02-1005865983

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Vivent SA, Gland

Vivent SA

(*Vivent AG*) (*Vivent Ltd*)

IUCN Conservation Centre

Rue Mauverney 28

1196 Gland

Vivent SA, à Gland, CHE-359.215.183 (FOSC du 29.09.2023, p. 0/1005849137). Statuts modifiés le 09.02.2023 et 29.09.2023. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une marge de fluctuation du capital-actions par décision du 09.02.2023; pour les détails, voir les statuts. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 22.07.2020. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 140'692, divisé en 100'222 actions nominatives de CHF 1, 25'641 actions nominatives A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 14'829 actions nominatives A-Prime de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts.

Augmentation ordinaire du capital-actions par compensation de créances de CHF 1'298'531.82 et en espèces; en contrepartie de ces créances, il est remis 76'230 actions de CHF 1. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 323'988, divisé en 139'150 actions nominatives de CHF 1, 25'641 actions nominatives A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, 52'131 actions nominatives A-Prime de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 107'066 actions nominatives A2 de CHF 1, privilégiées quant au dividende et produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration et l'assemblée générale ont modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 22.07.2020) par décision du 29.09.2023. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 29.09.2023. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a supprimé la clause statutaire relative à la marge de fluctuation du capital-actions (selon décision du 09.02.2023) par décision du 29.09.2023. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une marge de fluctuation du capital-actions par décision du 29.09.2023; pour les détails, voir les statuts. Meulemans Monique Francesca, de Pays-Bas, à Doorn (Pays-Bas), avec signature collective à deux, et Schoonderbeek Willem Cornelis, dit Wilco, de Pays-Bas, à Ede (Pays-

Bas), avec signature collective à deux sont membres du conseil d'administration.
Radiation de la mention relative à la renonciation à l'organe de révision. Organe de révision: Quadis Revisionen GmbH (CHE-485.142.969), à Leuk. Nouvelles communications aux actionnaires: par lettre, par email ou par toute autre forme permettant la preuve par texte, ou si ni l'adresse ni l'adresse email d'un actionnaire n'est connue, par insertion dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Registre journalier no 17245 du 17.10.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 189, Date: 29.09.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud